

Compte rendu de séance

Séance du 28 Mars 2014

L' an 2014 et le 28 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de JOUSSET Bernard Conseiller

Présents : M. JOUSSET Bernard, Maire, Mmes : BOUCHENOIRE Virginie, JACQUIN Angélique, MM : BERSON Christophe, CANTIN Jeannick, JAMERON Guy, LECLERC Sylvain, ROUSSIASSE André, ROUSSIASSE Robert, ROUXEL Jean- Christophe, RUELLE Jacky

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 11

Date de la convocation : 22/03/2014

Date d'affichage : 23/03/2014

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous Préfecture de Saumur le : 03/04/2014

et publication ou notification du :

A été nommé(e) secrétaire : M. JAMERON Guy

Objet(s) des délibérations

Election du Maire. - 2014/15
Création de trois postes d'adjoints - 2014/16
Elections des Adjoints - 2014/17

Election du Maire: réf : 2014/15

Le vingt huit mars deux mil quatorze à vingt heures,

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. ROUSSIASSE Robert, le plus âgé des membres du conseil.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant.

Étaient présents : Mmes Virginie BOUCHENOIRE, Angélique JACQUIN, Mrs Christophe BERSON, Jeannick CANTIN, Guy JAMERON, Bernard JOUSSET, Sylvain LECLERC, André ROUSSIASSE, Robert ROUSSIASSE, Jean-Christophe ROUXEL, Jacky RUELLE, formant la majorité des membres en exercice.

M. JAMERON Guy a été désigné comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;
Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;
Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- - M. JOUSSET : 3 voix

- M. ROUXEL : 8 voix

M. ROUXEL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire, et a été installé.

M. ROUXEL déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Fait et délibéré à LA LANDE CHASLES, le vingt huit mars deux mil quatorze.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Création de trois postes d'adjoints: réf : 2014/16

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-1 et L. 2122-2,

Considérant les résultats des élections municipales en date du 23 Mars 2014.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

Par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

Décide la création de trois postes d'adjoints,

Précise que l'entrée en fonction de ces derniers interviendra dès leur élection.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Elections des Adjoints: réf : 2014/17

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-7 et les articles L.2122-7-1 ;

Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-1,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à...

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

- Election du Premier adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11

- bulletins blancs ou nuls : 0

-suffrages exprimés : 11

- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. CANTIN Jeannick : 8 voix

- Mme JACQUIN Angélique : 3 voix

M. CANTIN ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Premier adjoint au maire.

- Election du Second adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6
- Ont obtenu :
- Mme JACQUIN Angélique: 3 voix
- M. JAMERON Guy: 8 voix

M. JAMERON ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Deuxième adjoint au maire.

- Election du Troisième adjoint :

- 1^{er} TOUR :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6
- Ont obtenu :
- M. BERSON Christophe : 5 voix
- Mme JACQUIN Angélique: 4 voix
- M. ROUSSIASSE André: 1 voix

- 2^{ème} TOUR

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6
- Ont obtenu :
- M. BERSON Christophe : 6 voix
- Mme JACQUIN Angélique: 4 voix
- M. ROUSSIASSE André: 1 voix

M. BERSON ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Troisième adjoint au maire.
Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Complément de compte-rendu: Prochaine réunion de conseil municipal le mercredi 9 avril 2014 à 20 h 30.

Séance levée à: 22:00

En mairie, le 01/04/2014
Le Maire
Jean- Christophe ROUXEL